

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Séance n° 68 du 11 Avril 2022

Le Onze Avril deux mille vingt deux le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Matthieu BLOCH.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 05 Avril 2022.

Personne(s) présente(s) :

- BLOCH Matthieu
- MUOT Gérard
- PETROVIC Laurence
- FAIVRE Sylvette
- DUFOUR Hervé
- CORVEC Jean-Pierre
- MOTTE Loïc
- NACHIN Pierre
- DJAKONI René
- JEANNEY Nathalie
- DUVAL Christelle
- ANDRE Sandrine

Personne(s) excusée(s) : Géraldine SPARAPAN qui donne pouvoir à Nathalie JEANNEY, Marc LEROUX et Philippe GEOFFROY qui donne procuration à Hervé DUFOUR.

Secrétaire de séance : FAIVRE Sylvette

Ordre du Jour

- 1/ Approbation des derniers procès-verbaux de séance
- 2/ Vote des Comptes Administratifs et de gestion 2021
- 3/ Vote des Budgets primitifs 2022
- 4/ Vote du taux des Taxes (Contributions directes) 2022
- 5/ Vote des Subventions des associations 2022
- 6/ Signature d'une Convention pour le réemploi des cycles abandonnés sur notre domaine public
- 7/ Ligne de trésorerie
- 8/ Installation de Mr Marc LEROUX suite à démission de deux Conseillères
- 9/ Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil de commencer par le point 8 de l'ordre du jour.
Le Conseil accepte à l'unanimité.

8/INSTALLATION DE Mr MARC LEROUX SUITE A DEMISSION DE DEUX CONSEILLERES

Suite à la démission de Cassandra DI MAIO puis de Laurence MONNIER, nous accueillons Marc LEROUX au sein de notre équipe municipale.

1/ APPROBATION DES DEUX DERNIERS PROCES-VERBAUX DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation des deux derniers procès-verbaux du Conseil Municipal du 10 Janvier 2022 et 17 février 2022.

Nathalie JEANNEY fait remarquer que dans celui du 17 février dernier, l'orthographe de Mr NEDEZ a un Z et non un Y. Elle propose également que l'on rajoute « à la population » dans la question diverse qui propose de faire une réunion publique parlant du projet photovoltaïque d'OPALE et de CASTMETAL ouverte à la population.

Le Conseil approuve ces deux comptes rendus à l'unanimité.

2/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2021

Mr Gérard MUOT prend la parole pour informer le Conseil des réalisations effectuées dans la Commune en 2021 pendant que Monsieur le Maire sort de la salle.

Après s'être fait présentés les budgets primitifs, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré pour la gestion :

-de la Commune,

-du service Bois,

-du service Lotissement de la Cantine

1- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives

*au report à nouveau

*au résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

*au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie

*aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

-Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser
Dépenses	797 593.32 €	305 231.87 €	26 588.93 €
Recettes	797 969.18 €	176 253.04 €	
SOLDE	375.86 €	-128 978.83 €	
Résultat Reporté	216 274.13 €	136 380.41 €	
TOTAL	216 649.99 €	7 401.58 €	
BUDGET BOIS			
Dépenses	47 281.64 €	2 848.66 €	
Recettes	63 189.26 €	9 330.68 €	

SOLDE	15 907.62 €	6 482.02 €
Résultat Reporté	47 030.58 €	-6 196.68 €
TOTAL	62 938.20 €	285.34 €
BUDGET LOTISSEMENT		
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
SOLDE	0.00 €	0.00 €
Résultat Reporté	-423.88 €	0.00 €
TOTAL	-423.88 €	0.00 €

Il est proposé au vote les différents comptes administratifs

Budget PRINCIPAL POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
 Budget BOIS POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
 Budget LOTISSEMENT POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

L'assemblée délibérante constate la concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du Trésorier.

3/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte les budgets primitifs 2021 établi en conformité avec la nomenclature M14 pour le budget général arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	Dépenses :	Recettes :
Fonctionnement	992 903.82 €	992 903.82 €
Investissement	1 207 216.00 €	1 207 216.00 €
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

Nathalie JEANNEY alerte sur l'autofinancement du projet « Chaiserie ». Il faut être vigilant.

BUDGET BOIS	Dépenses :	Recettes :
Fonctionnement	79 547.62 €	79 547.62 €
Investissement	13 000.00 €	24 765.92 €
Restes à Réaliser	11 765.92 €	-

BUDGET LOTISSEMENT	Dépenses :	Recettes :
Fonctionnement	64 484 €	64 484 €
Investissement	-	-

Vote : POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

4/VOTE DU TAUX DES TAXES (Contributions Directes) 2022

Vu l'Etat n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales (TH-FB – FNB) et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021. Le Conseil municipal, par Voix POUR CONTRE et ABSTENTIONS décide de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2021, à savoir que désormais, le taux de Taxe d'Habitation ne se vote pas :

	Taux 2021	Taux 2022	Bases 2022	Produits 2022
Taxe foncière (bâti)	33,85 %	33.85 %	1 115 000	377 428
Taxe foncière (non bâti)	21.52 %	21.52 %	18 800	4 046
Total				381 474

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

5/VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Laurence PETROVIC nous propose d'attribuer pour l'année 2022, les subventions suivantes :

Associations	Subventions demandées	Subvention exceptionnelle	TOTAL A ATTRIBUER
CROC EN CIRQUE	2000 €		2000 €
USCF FOOTBALL	1104 €	0	810 €
ASCE CLIQUE	350 €	0	300 € si dossier fourni
LES PETITS CROS	1489 €	0	1600 €
LES MILLE PATTES	200 €	0	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	0	300 €
COLOMBIER FITNESS	1000 €		1000 €
CLUB DU 3EME AGE	250 €	0	250 €
DONNEURS DE SANG	250 €	0	250 €
COMITE PEINTURE	350 €		350 €
BIBLIOTHEQUE	1500 €	0	1500 €
AMICALE DES POMPIERS		0	500 €
AAPMA	300 €		300 €
PHOTO CLUB	3 000 €		3 000 €
TOTAL	12 093 €		12 360 €

Matthieu BLOCH insiste sur le fait que l'association « Les P'tits Cros » fait un travail formidable et manque vraiment de bénévoles. Les parents doivent se mobiliser dans ces actions qui profitent à leurs enfants.

Le Conseil par 14 Voix POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS accepte ces subventions à part celle de l'USCF où il y a une Voix CONTRE (Jean-Pierre CORVEC) et celle de la Clique d'Etouvans où il y a 2 Voix CONTRE (Sylvette FAIVRE et Jean-Pierre CORVEC) et celle de l'amicale des Sapeurs-Pompiers. 1 Abstention : René DJAKONI.

Débat par rapport à la subvention demandée par l'USCF comportant le remboursement de la taxe foncière. L'achat de 2 tablettes demandées par la Ligue. Refus de payer un ordinateur ; les autres associations utilisent un ordinateur personnel.

6/SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE REEMPLOI DES CYCLES ABANDONNES SUR NOTRE DOMAINE PUBLIC

M. le Maire présente le projet de convention qui a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la commune de COLOMBIER FONTAINE et la Recyclerie des Forges à propos du réemploi par ladite Recyclerie des vélos à l'état d'épave, ou non, et laissés à l'abandon sur le domaine public.

La Commune de COLOMBIER FONTAINE s'engage à donner à la Recyclerie des Forges, les cycles laissés à l'abandon sur le domaine public, qu'elle aura retirés lors des campagnes d'enlèvements organisés ponctuellement sur son territoire.

La Recyclerie des Forges s'engage, pour sa part, à assurer le réemploi de ces cycles. Les vélos ainsi récupérés sont destinés à être remis en circulation afin d'offrir un moyen de transport à moindre frais. Si leur remise en état s'avère impossible, ils seront valorisés sous la forme de pièces détachées ou de matières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 Voix POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS,

AUTORISE M. le Maire à signer la Convention de la Recyclerie des Forges pour le réemploi des cycles abandonnés sur le domaine public.

7/LIGNE DE TRESORERIE

Article 1^{er} : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de COLOMBIER FONTAINE décide de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

-Montant : 150 000 € (Cent cinquante mille Euros)

-Durée : 1 an

-Taux d'intérêt applicable : T4M + marge de 0.70 %

-Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

-Frais de dossier : 0.10 %

-Commission d'engagement : néant.

Article 2 : La présente décision sera adressée à :

-Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,

-Monsieur le Trésorier Payeur de Montbéliard-Municipale,

-la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté.

Par 14 Voix POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS, le Conseil accepte cette ligne de trésorerie.

9/QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil qu'une analyse énergétique complète a été faite aux deux écoles en vue de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et l'entreprise TOUT un PROGRAMME qui a été choisie pour cette AMO a fait une étude complète d'un état des lieux de nos besoins pour ces deux écoles. Une prochaine réunion aura lieu le 2 mai cette fois avec les Professeurs des Ecoles et les Elus. (Géraldine SPARAPAN, Jean-Pierre CORVEC, Sylvette FAIVRE et Sandrine ANDRE et Laurence PETROVIC sont notamment intéressés pour cette COPIL).

Le Maire informe également l'Assemblée qu'il y aura cette année un marché du soir comme l'an passé et une course de côte. Il parle également de la véloroute. L'inauguration aura lieu certainement début juin juste après la finition des travaux de l'estacade. Gérard MUOT nous fait part de son projet de voir avec le garde forestier pour récupérer les bois façonnés pour les gens indigents de la Commune.

Les travaux rue de la Chaiserie commenceront le 7 juin par la phase d'enfouissement des réseaux secs.

Nathalie JEANNEY pose la question d'une rencontre possible avec l'Agglo au sujet des Ordures ménagères. Le Maire répond que des réunions seront organisées par les services de l'Agglo.

Il y a trop d'inégalités pour les particuliers avec le schéma actuel, reconnaît Matthieu BLOCH.

La Séance est close à 20h35.

